

Ce qu'il faut savoir avant de faire un feu

Il est sympathique de faire un feu ou un barbecue lors d'une randonnée ou dans son propre jardin. Nous vous expliquons ici où et quand vous pouvez faire un barbecue ou un feu, et quelles précautions vous devez prendre.

En Norvège, chacun doit faire preuve de prudence et faire en sorte de ne pas provoquer un incendie. Ceci s'applique à tous, tout le temps et partout.

En plus, il y a une interdiction générale de faire un feu du 15 avril au 15 septembre : il est alors interdit de faire un feu ou un barbecue en forêt ou sur une terre non cultivée, ou à proximité.

La plage est le plus souvent considérée comme une terre non cultivée et est donc concernée par l'interdiction générale de faire un feu.

Bien qu'il y ait une interdiction générale de faire un feu, vous avez le droit de faire un feu lorsqu'il est évident qu'il ne peut pas provoquer un incendie. Il doit y avoir beaucoup de précipitations pour qu'il soit évident qu'il n'y a aucun risque d'incendie.

Toute infraction à l'obligation de prudence ou à l'interdiction générale de faire un feu est punie d'une amende ou d'une peine de prison.

Conseils pour faire un feu en toute sécurité

- Tenez compte du risque d'incendie de forêt et du vent.
- C'est toujours la personne qui fait le feu qui est responsable de la sécurité incendie.
- Une personne adulte qui n'a pas bu doit être responsable du feu.
- Le feu doit être à bonne distance des constructions et de la végétation.
- Il n'est pas permis de faire un feu sur les rochers.
- L'ampleur du feu ne doit pas être telle que vous ne puissiez le contrôler et l'éteindre en cas de besoin.
- Veillez à ce que des dispositifs d'extinction appropriés soient facilement accessibles.
- Il est interdit de brûler des matières plastiques, des matériaux de construction et d'autres ordures.
- Quand vous quittez le feu, celui-ci doit être complètement éteint.

